

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 15 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq
Le 15 septembre
À 10h00

La société OB SANTE, Société par Actions Simplifiée au capital de 8 000 euros, dont le siège est sis 15, rue Godot de Mauroy (75009), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 535 335 301 ;

Associée unique de la Société ;

Représentée par Monsieur Thierry MARQUER, Gérant non associé de la Société, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes

Après lecture :

- Du rapport de gestion du Gérant
- Des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Souhaite prendre les décisions suivantes :

- Maintien de l'activité en dépit de la réduction des capitaux propres inférieures à la moitié du capital social.
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé unique constate que les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

L'Associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et après avoir approuvé les comptes arrêtés au 31 décembre 2024 qui font ressortir des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, délibérant conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la Société et donc de poursuivre l'activité.

L'Associé unique prend acte que sa décision doit faire l'objet de mesures de publicité prévues par la loi et que la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, de réduire son capital social pour le ramener à une valeur inférieure ou égale à ce seuil.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant, le président de séance et les associés ou leurs mandataires.

Thierry MARQUER

En qualité de Gérant non associé



OB SANTE VERN
Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 4 rue Nikola Tesla – 35000 Rennes
811 538 214 RCS RENNES

Pour la société OB SANTE

Monsieur Thierry MARQUER

Gérant de la société GROUPE MARQUER,

Elle-même Présidente de la société O.B.A,

Elle-même Présidente de la société OB SANTE

